

**Liste des délibérations examinées
en séance du Bureau Communautaire du 13 Juin 2023**

Date d'affichage : 14 Juin 2023

Date de mise en ligne : 14 Juin 2023

Délibération n°	Intitulé	Vote
2023.BC.008	Conventions d'occupation SNCF pour la voie verte des berges de l'Orne	Unanimité
2023.BC.009	Subvention aux Associations	Unanimité
2023.BC.010	Subvention « Coup de Cœur » Association Django, Miles & Jo	Unanimité
2023.BC.011	Projet de rénovation et embellissement de l'Atelier de Lucille de Moutiers	Unanimité
2023.BC.012	Projet de rénovation et embellissement de la cordonnerie M.A. de Jarny	Unanimité
2023.BC.013	Projet d'installation d'un distributeur automatique de produits locaux à la ferme du Breuillot de Jarny	Unanimité
ANNULE	Prise en charge de 50 % de l'augmentation de la grille tarifaire famille pour les repas des « Accueils Collectifs de Mineurs » 2023/2024	ANNULE
2023.BC.014	Demande de préemption des terrains de la zone humide prioritaire à la SAFER Grand Est	Unanimité

Le Président,
Luc RITZ



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
D'ORNE LORRAINE CONFLUENCES**

SEANCE DU 13 JUIIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize juin à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire d'Orne Lorraine Confluences s'est réuni à l'effet d'examiner les différentes questions inscrites à l'ordre du jour, la convocation ayant été transmise le 5 Juin 2023.

Etaient présents : Mesdames BEAUGNON, GUIRLINGER, RIGGI et Messieurs RITZ, CORZANI, LOMBARD, VALENCE, TONIOLO, FORTUNAT, LAMORLETTE, BERG, BROGI, DANTE, MAFFEI, MANGIN, HYPOLITE.

Secrétaire de séance : Didier VALENCE

Nombre de membres :

En exercice : 16

Présents : 16

Pouvoirs : 0

Le Président soumet à l'annulation la délibération du Bureau Communautaire du 9 Mai 2023 sur la « Nouvelle grille tarifaire « Accueil Collectif de Mineurs » 2023/2024 ». La délibération est par conséquent supprimée et le procès-verbal de la séance du 9 Mai 2023 est adopté à l'unanimité.

Le Président procède à l'appel des membres du Bureau Communautaire.

Un point de dernière minute, à caractère d'urgence a été ajouté à l'ordre du jour et validé par l'ensemble du Bureau Communautaire « Demande de préemption des terrains de la zone humide prioritaire à la SAFER Grand Est ».

Un point a également été retiré de l'ordre du jour « Prise en charge de 50 % de l'augmentation de la grille tarifaire famille pour les repas des « Accueils Collectifs de Mineurs » 2023/2024 ».

Ordre du Jour :

2023.BC.008 : Conventions d'occupation SNCF pour la voie verte des berges de l'Orne

2023.BC.009 : Subvention aux Associations

2023.BC.010 : Subvention « Coup de Cœur » Association Django, Miles & Jo

2023.BC.011 : Projet de rénovation et embellissement de l'Atelier de Lucille de Moutiers

2023.BC.012 : Projet de rénovation et embellissement de la cordonnerie M.A. de Jarny

2023.BC.013 : Projet d'installation d'un distributeur automatique de produits locaux à la ferme du Breuillot de Jarny

2023.BC.014 : Demande de préemption des terrains de la zone humide prioritaire à la SAFER Grand Est

2023.BC.008 – CONVENTIONS D'OCCUPATION ENTRE SNCF ET ORNE LORRAINE CONFLUENCES POUR LA VOIE VERTE DES BERGES DE L'ORNE

La voie verte piétonne et cyclable longeant la rivière Orne traverse les communes de Valleroy et Hatrize. Sur ces 2 communes, la voie verte emprunte des terrains appartenant à la SNCF.

Les conventions d'occupation précédente arrivant à échéance, celles-ci doivent être renouvelées entre SNCF et la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences.

Des conventions d'une durée de 10 ans doivent être de nouveau établies sur chaque commune (Valleroy et Hatrize).

Les conventions sont gratuites, mais entraînent des frais de dossiers à la charge d'OLC et s'élevant à 1 000 €HT chacune (soit 2 000 € HT). Elles seront à régler à la société Nexity gérant les conventions pour le compte de la SNCF.

Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

-- **Autorise** le Président à signer les 2 conventions entre la SNCF et Orne Lorraine Confluences ainsi que tout éventuel avenant,

-- **Autorise** le règlement des frais de dossiers à la charge d'Orne Lorraine Confluences.

2023.BC.009 – SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

- **Vu** la délibération n°2018-CC-059 du Conseil Communautaire en date du 4 Juin 2018 validant le règlement d'attribution des subventions aux associations,
- **Vu** la délibération n°2019-CC-087 du Conseil Communautaire en date du 26 Septembre 2019 modifiant le règlement d'attribution des subventions aux associations,

Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur les demandes de subventions entrant dans le champ d'application des délégations du Bureau, soit celles inférieures ou égales à 5 000 €.

Suite à des interrogations, Fabrice BROGI donne des explications sur les associations culturelles.

Anne GUIRLINGER précise quant à elle qu'en matière de loisirs, de nouvelles demandes ont émergé. Elles ont fait l'objet de débats en commission. Elle apporte des précisions sur les choix effectués par cette commission. Elles sont suivies d'échanges sur les clubs sportifs et leur fonctionnement.

André CORZANI souhaite connaître les critères d'octroi de subventions aux clubs sportifs. Anne GUIRLINGER indique que l'octroi s'effectue en fonction de la nature et du budget du projet, à hauteur de 15 % maximum de son coût et le projet doit être porté par deux partenaires financiers.

Pour Jean TONIOLO, il faudrait revoir les critères d'obtention. Il faut différencier le club-étendard d'OLC, le Rugby Club, même s'il n'est pas au niveau national et le club de handball qui évolue quant à lui en Nationale 4. Celui-ci mobilise de nombreux enfants sur tout le territoire. La comparaison n'est pas possible.

Le club de basket de Joeuf-Homécourt fait des efforts de formation et il a des résultats remarquables ; c'est pourquoi il doit être aidé malgré les primes accordées aux joueurs, selon André CORZANI.

Luc RITZ précise que l'enveloppe globale consacrée aux associations s'élève à 105 000 €, hors conventionnement (avec SOLAN...).

Christian LOMBARD rappelle que les clubs sportifs comme Joeuf-Homécourt Basket fonctionnent grâce aux bénévoles. Ce n'est pas concevable de ne pas leur accorder de subvention.

Les membres du Bureau se rejoignent pour dire qu'il est impossible de ne pas subventionner les clubs sportifs comme le club de basket de Joeuf-Homécourt.

Anne GUIRLINGER suggère de créer éventuellement un critère « Sport élite ». Des échanges s'ensuivent.

Pour André CORZANI, il faut affiner les critères, notamment au vu du nombre important d'associations sur le territoire.

Jean TONIOLO rappelle le déficit structurel de certains clubs sportifs. Certains sont prêts à renoncer à une montée en niveau supérieur car ils ne peuvent pas financer cette évolution. De plus, les associations vont de plus en plus loin dans leurs déplacements ; ce qui fait exploser leurs coûts de fonctionnement.

Pour Anne GUIRLINGER, le tennis club de Jarny qui est également en Nationale 4 et qui dispose d'une école de tennis mérite d'avoir une subvention supérieure à 500 € ; d'autant

plus que le Handball Club d'Homécourt qui vient juste d'accéder au haut niveau obtiendrait quant à lui 5 000 €.

Luc RITZ conclut les échanges sur les subventions aux clubs sportifs en indiquant que le Conseil Communautaire sera amené à se positionner sur la demande de subvention de Joeuf Homécourt Basket de 15 000 € car cette subvention excède 5 000 €. De plus, il est nécessaire de retravailler les critères d'octroi des subventions.

Le Bureau Communautaire propose de mettre sur un pied d'égalité les clubs sportifs en Nationale en accordant une enveloppe de 5 000 € pour chacune de ces associations : le basket, handisport, le tennis et le handball.

Catherine BEAUGNON donne des explications sur les subventions aux associations qui relèvent du domaine de la solidarité.

Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

-- **Valide** le versement des subventions suivantes :

Association	Subvention
PÔLE CULTURE & LOISIRS	
CULTURE	
JARNY JAZZ FESTIVAL	1 000 €
MARCHE & REVE	3 000 €
COMPAGNIE BELLADONNA	4 500 €
GROUPE VOCAL MELODIA	500 €
ALCEMS	200 €
SOUS-TOTAL CUTURE	9 200 €
LOISIRS SPORTIFS	
MILTOL	1 000 €
SECTION HANDISPORT US JARNY	5 000 €
TENNIS CLUB DE JARNY	5 000 €
RUGBY CLUB OLC	3 195 €
HANDBALL CLUB D'HOMECOURT	5 000 €
VOLLEY CLUB DE BRIEY	500 €

GIRAUMONT MINE DE FOOTBALL	1 500 €
SOUS-TOTAL LOISIRS SPORTIFS	21 195 €
TOTAL PÔLE CULTURE & LOISIRS	30 395 €
PÔLE SOLIDARITE	
CLUB CŒUR ET SANTE	938 €
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS	2 000€
ESPOIR ET VIE	500 €
UNE ROSE UN ESPOIR	1 000 €
ACCORDERIE DU VAL DE FENSCH	500 €
CIDFF	1 000 €
AMICALE DU PERSONNEL OLC	5 000 €
TOTAL POLE SOLIDARITE	10 938 €
TOTAL ENSEMBLE DES SUBVENTIONS	41 333 €

2023.BC.010 – SUBVENTION « COUP DE CŒUR » ASSOCIATION DJANGO, MILES & JO

En marge de la Commission Culture du 4 avril 2023, l'association Django, Miles & Jo a sollicité le Président d'Orne Lorraine Confluences afin d'obtenir une subvention pour l'organisation du Festival de Jazz à Briey (Val de Briey) les 14 et 15 août 2023.

Chaque année, l'association organise un festival en plein air, sur le parvis de l'hôtel de ville de Briey (Val de Briey). Les objectifs sont multiples :

- Animer le territoire
- Faire découvrir des musiciens locaux
- Permettre à des musiciens de jouer sur une scène et dans un festival reconnu
- Offrir et diversifier la culture pour tous

Cette année trois groupes locaux se produiront le 14 août en soirée et trois autres, le 15 août en après-midi.

Le coût total du projet s'élève à 6 490 € :

- Cessions : 3 200 €
- Sonorisateur : 1 600 €
- Droits d'auteurs : 400 €
- Frais annexes (location camionnette, assurance, frais de banque) : 290 €
- Achat de boissons : 1 000 €

Une subvention de 5 000 € est versée par la commune de Val de Briey et la subvention sollicitée à OLC est de 1 000 €.

Si l'on s'appuie sur le règlement, le montant sollicité dépasse le montant maximum pouvant être octroyé par l'intercommunalité.

Cependant, la renommée et la qualité de ce festival ne sont plus à démontrer. Il semble donc essentiel de positionner OLC comme partenaire.

Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

-- **Valide** une subvention « coup de cœur » de 500 € à l'association Django, Miles & Jo,

-- **Autorise** le versement de la subvention.

2023.BC.011 – PROJET DE RENOVATION ET EMBELLISSEMENT DE L'ATELIER DE LUCILLE DE MOUTIERS

Madame Rossit a repris en 2022, le seul salon de coiffure de Moutiers, dans lequel elle travaillait. Elle a décidé d'y réaliser quelques travaux de mise aux normes et d'embellissement, afin de le rendre plus attractif et tenter d'améliorer le chiffre d'affaires du salon.

Pour ce faire, elle prévoit de changer la vitrine et la porte d'entrée de son salon, améliorer la façade et installer une enseigne, pour un montant global de 22 428,43 € HT.

Le chiffre d'affaires réalisé à ce jour est d'environ 8 000 €/mois alors que le salon n'est ouvert que 4 jours/semaine (mercredi au samedi).

Le projet de Madame Rossit est éligible à la fiche action n°3 du GAL du Pays de Briey.

Plan de financement :

- Dépenses : travaux de mise aux normes et embellissement : 22 428,43 € HT

- Recettes : Autofinancement privé : 4 485,69 €

LEADER : 15 942,74 €

Participation publique : 2 000 €

Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

-- **Se prononce** favorablement sur la participation d'OLC à hauteur de 2 000€ (aide rattachée au régime de minimis), qui représente la contrepartie publique nécessaire pour lever 15 942,74 € de fonds Leader.

-- **Autorise** le versement de la participation.

2023.BC.012 – PROJET DE RENOVATION ET EMBELLISSEMENT DE LA CORDONNERIE M.A. DE JARNY

Madame Merotto est ouvrier cordonnier depuis de longues années. Elle a obtenu un CAP cordonnier en 2002 et un CAP podo-orthésiste en 2014. Forte de son expérience, elle a décidé de racheter la cordonnerie Rémy de Jarny à son ancien propriétaire.

Outre la réparation de chaussures et la vente de maroquinerie, cette cordonnerie avait également pour activités le relai colis, la reproduction de clés, la réalisation de gravure de plaques ... activités qui seront conservées par Madame Merotto. Elle compte se diversifier en proposant des créations d'articles en cuir (maroquinerie, ceintures ou autres), et proposer ses services à des podo-orthésistes (réparation, semelage, orthèses plantaires ...)

La boutique et l'atelier étant anciens, Madame Merotto a pour projet de réaliser des travaux de rénovation et d'embellissement (vitrine, façade et enseigne), qui permettront de rendre la boutique plus visible, attrayante et donc de développer l'activité et le chiffre d'affaires.

Elle prévoit également d'investir dans une nouvelle machine à coudre pour des travaux plus fins, et une brodeuse professionnelle pour pouvoir personnaliser ses créations.

Le projet de Madame Merotto est éligible à la fiche action n°3 du GAL du Pays de Briey pour les travaux d'embellissement extérieur de la boutique.

Plan de financement :

- Dépenses : travaux d'embellissement extérieurs : 22 136,68 € HT

- Recettes : Autofinancement privé : 4 427,34 €

LEADER : 15 709,34 €

Participation publique : 2 000 €

Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

-- **Se prononce** favorablement sur la participation d'OLC à hauteur de 2 000 € (aide rattachée au régime de minimis), qui représente la contrepartie publique nécessaire pour lever 15 709,34 € de fonds Leader,

-- **Autorise** le versement de la participation.

2023.BC.013 – PROJET D'INSTALLATION D'UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE PRODUITS LOCAUX A LA FERME DU BREUILLOT DE JARNY

La ferme du Breuillot a été reprise en 2009 par le fils des agriculteurs du site, Monsieur Denis Wey, qui y a développé le bio, notamment avec la fromagerie (valorisation d'une partie du lait bio depuis 2021), ainsi qu'une ferme pédagogique.

La fromagerie comprend 2 caves et un laboratoire de fabrication. Le magasin de la ferme propose des produits de sa propre exploitation (tomme, fromages frais, petits affinés,

bouchons apéritifs, faisselles, crème liquide, beurre, lait, œufs ...) mais aussi des produits de producteurs à proximité (yaourts, riz au lait, crème d'affiné, miels, farine, pâtes, viandes sous vide, bocaux, bières blondes ...).

Devant le succès de cette fromagerie et du magasin de la ferme, Monsieur Wey a souhaité développer et moderniser son activité avec la mise en place d'un distributeur automatique, pour la vente de ses propres produits et ceux des producteurs locaux.

Le distributeur sera disponible 24h/24 et 7j/7, et installé devant la fromagerie. Il disposera de 48 casiers, pour y stocker fromages, produits laitiers de la ferme sur une moitié, et des produits locaux comme de la farine de Chambley, du miel de Giraumont, de la charcuterie de Vernéville, légumes de Jarny, pain bio de Jarny, sur l'autre moitié des casiers.

Le projet de Monsieur Wey est éligible à la fiche action n°3 du GAL du Pays de Briey pour l'installation de ce distributeur de produits locaux.

Plan de financement :

- Dépenses : Distributeur automatique : 45 754 € HT
- Recettes : Autofinancement privé : 10 754 €
LEADER : 31 500 €
Participation publique : 3 500 €

Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

-- **Se prononce** favorablement sur la participation d'OLC à hauteur de 3500€ (aide rattachée au régime de minimis), qui représente la contrepartie publique nécessaire pour lever 31 500€ de fonds Leader.

-- **Autorise** le versement de la participation.

2023.BC.014 – DEMANDE DE PREEMPTION DES TERRAINS DE LA ZONE HUMIDE PRIORITAIRE A LA SAFER GRAND EST

La SAFER Grand Est dans le cadre de notre convention de prestations de service et de mise en réserves foncières compensatoires n° CP 54 19 0003 01 a alerté l'intercommunalité d'une transaction sur les parcelles comprenant l'étang dit de Neuvron à Olley.

Les parcelles concernées sont les D13,14,16,51,53,56 et 57 pour un total de 10 ha 50 a et 30 ca. Ce site est une zone à très haute valeur environnementale, il s'agit d'une zone humide prioritaire du SAGE bassin ferrifère d'importance de type 1 pour la ressource en eau et pour la biodiversité. Il est également une ZNIEFF de type 1 et est classé Espace Naturel Sensible.

Dans le cadre de ses compétences GEMAPI, protection de l'environnement et gestion des Espaces Naturels Sensibles (E.N.S.) la communauté de communes Orne Lorraine répond

favorablement à la proposition de la SAFER Grand Est de préempter le site pour raison environnementale en son nom.

Cette opportunité de maîtrise foncière du cœur de cet E.N.S. permettra à la communauté de communes de lancer, à la suite de cette opération, l'activation du site avec la mise en place partagée d'un Plan de Préservation et de Valorisation.

En effet, le site est actuellement au plus haut point dégradé et risque de disparaître à très court terme. Les dommages environnementaux sont déjà majeurs pour la biodiversité du site. Pour ce faire la communauté de communes intégrera à son budget cet acquisition à ses prochains budgets en s'appuyant sur le plan de financement prévisionnel ci-joint dessous.

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Acquisitions foncières	280 000,00	Agence de l'eau Rhin Meuse	262 035,00
Estimatif frais de notaire SAFER	4 820,00		
Frais de stockage	8 160,68		
Frais de SAFER	29 298,07	Orne Lorraine Confluences	65 508,75
Montant estimatif de rétrocession	5 265,00		
Total	327 543,75	Total	327 543,75

Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

-- **Demande** à la SAFER de préempter au nom d'OLC les parcelles citées au lieu-dit « Le Grand Etang » à Olley.

Le Secrétaire de Séance,
Didier VALENCE



Le Président,
Luc RITZ



SEANCE DU 13 JUIN 2023

2023.BC.008 : Conventions d'occupation SNCF pour la voie verte des berges de l'Orne

2023.BC.009 : Subvention aux Associations

2023.BC.010 : Subvention « Coup de Cœur » Association Django, Miles & Jo

2023.BC.011 : Projet de rénovation et embellissement de l'Atelier de Lucille de Moutiers

2023.BC.012 : Projet de rénovation et embellissement de la cordonnerie M.A. de Jarny

2023.BC.013 : Projet d'installation d'un distributeur automatique de produits locaux à la ferme du Breuillot de Jarny

2023.BC.014 : Demande de préemption des terrains de la zone humide prioritaire à la SAFER Grand Est

ETAT DES MEMBRES PRESENTS :

DELEGUE(E)S	COMMUNES
BEAUGNON Catherine	JARNY
BERG André	ANOUX
BROGI Fabrice	AUBOUE
CORZANI André	JOEUF
DANTE Didier	AVRIL
FORTUNAT André	VAL DE BRIEY
GUIRLINGER Anne	FRIAUVILLE
HYPOLITE Gérard	HATRIZE
LAMORLETTE Christian	VALLEROY
LOMBARD Christian	MOINEVILLE
MAFFEI Jean-Claude	GIRAUMONT
MANGIN Michel	BRUVILLE
RIGGI Marie-Christine	BATILLY

RITZ Luc	LABRY
TONIOLO Jean	HOMECOURT
VALENCE Didier	JEANDELIZE

Le Secrétaire de Séance,
Didier VALENCE



Le Président,
Luc RITZ



Date de mise en ligne sur le site internet : 28 Juin 2023